

TITRE PROFESSIONNEL

Médiateur (trice) Social (e) Accès aux Droits et Services – niveau IV

PRESENTATION GENERALE

Le Médiateur (trice) Social(e) Accès aux Droits et Services (MSADS) : une profession au service du lien social. Le Titre Professionnel de médiateur (trice) sociale accès aux droits et services est défini par l'arrêté du 3 Janvier 2017. Dans le cadre déontologique de la médiation sociale, le (la) médiateur (trice) social(e) accès aux droits et services contribue à entretenir et faciliter les rapports sociaux et à favoriser l'inclusion des personnes par son activité de médiation destinée à tout public. Il (elle) facilite l'accès aux services et aux droits, lève les incompréhensions entre les personnes et les institutions et aide à la prévention et à la résolution de conflits. Sa mission est d'accueillir ou d'aller à la rencontre des personnes en recherche d'information ou d'écoute, en difficulté ou en situation de rupture sociale. Il peut également être mandaté par une structure autre que son employeur. En position de tiers impartial, il contribue à faciliter les échanges ou à rétablir le dialogue entre les personnes, ou entre les personnes et les institutions (administrations, services dématérialisés...).

Le MSADS se tient informé des évolutions du territoire d'activité. Il est inséré dans un réseau de professionnels (associations, administrations, etc.) et l'élargit si besoin afin de contribuer à la qualité du service rendu aux publics. Il contribue à des diagnostics de la vie sociale et échange des informations avec son réseau dans le respect des règles de confidentialité. Il participe à la conception d'activités supports à la médiation sociale, collabore à leur mise en œuvre et à l'évaluation des résultats.

LES PERSONNES CONCERNEES :

Demandeur d'emploi, particuliers à titre individuel
Jeune de 16 à 29 ans
Salariés

PRE-REQUIS :

Niveau 1^{ère} ou équivalent ou niveau CAP/BEP ou titre professionnel de niveau III dans les métiers de la médiation, du social, juridique ou de l'animation socioculturelle ou équivalent + un an d'expérience professionnelle dans le métier.

Le déroulement du stage :

Les aptitudes professionnelles : être à l'écoute, sociale et en bonne santé physique

Durée : 462 heures

VALIDATION :

Lieu de formation :
Saint André

Cette formation est validée par le Titre Professionnel de niveau IV du ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion enregistré au RNCP sous le numéro 36 241, composé de 3 certificats de compétences professionnelles. Sa date d'enregistrement est le 16/05/2022.

Nombre de stagiaires :
15

Ce diplôme peut être validé par blocs de compétences.

Coût : 7 106,00 €

Horaires :
8h-12h/ 13h – 16h

Lorsque le diplôme n'est pas obtenu dans sa globalité, le stagiaire a la possibilité de valider les CCP manquants sur une session d'examen CCP pendant 5 ans après l'obtention du 1^{er} CCP.

Date d'évaluation :
2026

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, vous serez capable de

- Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire
- Assurer un service de médiation sociale
- Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site du ministère :

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=00486m05&type=t>

MODALITES ET DELAI D'ACCES :

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier ou à la demande de France Travail ... Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0262 29 89 73 ou par courriel : pedagogie@alphaformation.run. Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 72 heures. Toutes nos formations se font en entrée permanente.

ACCESSIBILITE

Toutes nos formations sont accessibles et adaptables aux personnes en situation d'handicap et nous veillons au respect des conditions d'accueil.

Cette formation se fait en entrée permanente.

CONTENU DU PROGRAMME :

CCP 1 : Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire.

- Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité ;
- Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans des réseaux existants ;
- Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité.

CCP 2 : Assurer un service de médiation sociale :

- Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale ;
- Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation ;
- Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale
- Rétablir la communication entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale ;
- Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches auprès d'une structure ;
- Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés ;
- Rendre compte de son activité ;
- Analyser sa pratique de médiateur(trice) social(e) accès aux droits et services.

CCP 3 : Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale :

- Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale ;
- Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale ;

METHODE / MOYENS PEDAGOGIQUES

Alpha formation O.I a fondé sa méthode de formation sur des principes ainsi que sur une pédagogie de l'alternance.

Son action de formation repose sur l'accompagnement de la personne dans son parcours et sur la mise en place de situations d'apprentissage.

L'équipe pédagogique réalise un travail avec les stagiaires pour leur faire prendre conscience de leur besoin d'évolution. Il œuvre de manière à ce qu'ils se sentent impliqués dans leur formation et à ce qu'ils deviennent des « récepteurs actifs », qu'ils acquièrent une bonne connaissance de l'environnement professionnel du métier de médiateur social.

Pour concrétiser ces principes, ALPHA FORMATION O.I privilégie l'approche par compétences qui s'appuie sur une **pédagogie participative et individualisée**.

Dans cette démarche, sont privilégiées les méthodes pédagogiques qui font appel à des mises en situation faisant immergées des savoir-faire, tout en inculquant les gestes et postures professionnels requis. Les mises en situation réelles vécues par les participants sont organisées pendant la formation.

La pédagogie active et ludique, en fonction des compétences abordées est aussi utilisée pour l'acquisition de celles-ci.

Matériels pédagogiques : ordinateurs, vidéoprojecteur, documents ressources, tableau blanc et accessoires

Supports pédagogiques :

- Fiches méthodologiques et fiches pratiques
- Cours et exercices sous format papier et numérique

SUIVI / EVALUATION

En cours de formation, le stagiaire participe à des évaluations qui permet de mesurer le niveau d'acquisition du formé. Le formateur remplit alors le livret d'Evaluation en Cours de Formation. Des rattrapages sont possibles en cas d'échec aux évaluations.

Une réunion des membres de l'équipe pédagogique permet de faire le point sur l'accompagnement réalisé, les actions à mener nécessaires pour pouvoir optimiser la suite de l'apprentissage.

En fin de formation, chaque candidat se présente aux épreuves de la session de validation du titre en vue de l'obtention du diplôme.

Par ailleurs, à l'issue de la formation, une enquête sur le déroulement est réalisée afin d'évaluer la satisfaction du stagiaire par rapport à l'action.

SUITE DE PARCOURS :

Le stagiaire diplômé du titre professionnel Médiateur Social Accès aux Droits et Services peut continuer ses études avec la formation DEUST métiers de la cohésion sociale.

LES DEBOUCHES DU TITRE PROFESSIONNEL :

Secteurs d'activité :

- l'intervention sociale,
- le logement social
- les établissements scolaires
- la santé

Types d'emplois accessibles après l'obtention du diplôme :

- Médiateur social
- Médiateur de ville
- Médiateur social en milieu scolaire, en santé

NOS RESULTATS QUALITES 2025 - 2026 :

Taux de satisfaction : 31.80% Taux de réussite : 100% Taux d'insertion : 66.67%
Stagiaire formé : 17 Taux d'assiduité : 77.60% Taux de rupture : 23.53%
Taux de poursuite d'étude : 55.56%

V2-300522